

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du mercredi 01 mars 2023

Direction Technique - N°15.02.2023.24

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) – Opération globale de Réhabilitation de l'éclairage en LED: L'hôtel de ville, le complexe sportif salle Lambert, l'école Goscinny, l'école Capucine

Date de la convocation : 21 février 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 27

PRESENTS :

MM. Frédéric MARCHE, Fabrice BERTHOU, Mmes Mélanie DELACOUR, Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, M. Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, M. Rosario TARSIA, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

POUVOIRS :

Mme Fabienne TELLIEZ a donné pouvoir à Mme Mélanie DELACOUR.

M. David BEAUCOUSIN a donné pouvoir à M. Fabrice BERTHOU.

M. Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.

M. Philippe LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Rosario TARSIA.

Mme Coumba SALL a donné pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU

M. Infali DABO a donné pouvoir à Mme Sylvie OMONT.

Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à Mme Valérie HOULIER.

Mme Clélia DEM a donné pouvoir à M. Ibrahim DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Yaya SARR

RAPPORTEUR : Monique COLOMBOTTI

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2334-42 et R 2334-39 relatif aux subventions d'investissement, ainsi que l'article R 2334-27.
- Le Décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement.
- La circulaire Préfectorale Appel à projets au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local Exercice 2023 en date du 09 Décembre 2022.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) - Opération globale de Réhabilitation de l'éclairage en LED : L'hôtel de ville, le complexe sportif salle Lambert, l'école Goscinny, l'école Capucine

Date de transmission de l'acte : 06/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 06/03/2023

Numéro de l'acte : 15-02-2023-24 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230301-15-02-2023-24-DE

Date de décision : 01/03/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Il est institué « une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en métropole et dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution. » La DSIL est une dotation à effet de levier important, portant sur des projets d'une certaine consistance, justifiant la fixation d'un montant plancher pour toute opération présentée en DSIL de 30 000 € HT au 1er janvier 2023, montant porté à 50 000 € HT au 1er janvier 2024. Il n'existe pas de taux plafond néanmoins la règle du montant maximum de 80 % d'aides publiques est applicable.

Dans le cadre de la démarche Territoire Engagé transition Ecologique et de la mise en œuvre des engagements COP21, la Ville de Cléon a élaboré un plan d'éclairage interne de ses bâtiments permettant d'identifier les éclairages énergivores et de planifier le passage progressif aux LED.

La Ville de Cléon envisage de réaliser les travaux de réhabilitation pour les sites suivants tout au long de l'année 2023 et lancera une consultation pour une opération globale :

- **L'hôtel de Ville** : Escalier, circulation du 1 er étage, les salles des actes
- **Complexe Sportif** : La Salle Lambert
- **L'école Goscinny** dans son ensemble
- **L'école Capucine** dans son ensemble

Par plusieurs délibérations en date du 23 Février 2022, le conseil municipal avait autorisé Monsieur Le Maire à solliciter l'ETAT au titre de cette dotation par bâtiment pour la réhabilitation de l'éclairage en LED. Seul le site de l'école Goscinny a fait l'objet d'une opération subventionnée en 2022 : Montant subventionnable : 22.856 € -Taux : 40%- Montant DSIL : 9.142,53 €

Il est donc réitéré la demande de subvention pour l'ensemble des autres bâtiments qui n'a pas été retenu.

Le coût prévisionnel pour ces trois sites restants est estimé à 38.191 € H.T.

L'Etat, par le biais de la dotation de soutien à l'investissement local, pourrait accompagner la réalisation de ce projet à hauteur de 15.276 €.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MONTANT H.T	FINANCEURS	MONTANT	%
Travaux de réhabilitation d' éclairage en LED	38 191 €	Etat (DSIL)	15 276 €	40
		Ville Cléon	22 915 €	60
TOTAL	38 191€	TOTAL	38 191€	100 %

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE du principe de réalisation des travaux.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à solliciter l'ETAT au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 15 276 €.
- Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant (La Région, Le Département, etc...).
- Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme,

Cléon, le 1^{er} mars 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



